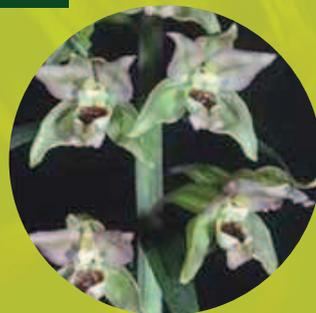


# Orchidées



## >>> LES ORCHIDÉES NE SONT PAS QUE DES FLEURS EXOTIQUES QUI POUSSENT EN SERRE !

**A Ligny-le-Ribault, comme presque partout, il existe un bon nombre d'orchidées sauvages que vous pouvez croiser sur vos chemins de promenade.**

**Celles que vous allez voir ne sont qu'un aperçu de ce que vous pourrez rencontrer. Si vous en observez d'autres espèces, essayez de les photographier et signalez-les nous. Merci d'avance**

Les orchidées, selon leur espèce, peuvent pousser aussi bien en zones sèches, qu'en zones humides, aussi bien en zones prairiales ouvertes, qu'en milieu forestier beaucoup plus fermé. Les seuls endroits où elles sont absentes sont les déserts et les régions où la glace ne fond jamais. Botaniquement, les orchidées appartiennent au groupe des monocotylédones, ou plantes n'ayant qu'une seule feuille embryonnaire au moment de la germination.

### ① *Goodyera repens*, Goodyère rampante

Plante stolonifère qui aime les sols acides et les sous-bois de conifères même sombres. Tige poilue atteignant une trentaine de centimètres. Fleurs blanches entre juin et septembre, à odeur désagréable. Son extension est favorisée par la plantation de massifs résineux et particulièrement de *Pinus Silvestris*. Ses petites feuilles caractéristiques, de 1 à 4 cm de long, sont visibles en toute saison ce qui la rend aisément identifiable.

### ② *Phalangeria chlorantha*, Phalantère verdâtre - Orchis des montagnes

La plante peut atteindre 80 cm de haut. La fleur blanche, entre mai et juillet, est assez grande et assez peu odorante. Elle est un peu plus verdâtre que chez l'espèce précédente. Elle est cependant difficilement discernable de celle-ci, mais elle fleurit la première, avec une quinzaine de jours d'avance. C'est une des espèces les plus courantes de la région Centre. Elle serait un peu plus fréquente que *P. bifolia* en zone de marécage, mais elle est aussi indifférente à la nature du sol.

### ③ *Dactylorhiza majalis*, Orchis de mai

Plante d'environ 40 cm de haut, les feuilles sont maculées de violet

La fleur, qui apparaît entre mai et juillet est rose pourpre quelquefois rose lilas, en épi assez serré. L'épéron est orienté vers le bas. La plante préfère les zones humides à marécageuses, et est protégée dans le centre de la France

Elles sont composées d'une partie souterraine (à rhizome ou à pseudobulbe), et d'une partie aérienne composée de la tige, des feuilles et des fleurs.

Un ouvrage récent, "*Les Orchidées sauvages de la Région Centre*", fait état pour la région, d'une cinquantaine d'espèces auxquelles on peut ajouter, un certain nombre d'hybrides inter ou intragéniques.

Nous signalons ici, celles que nous avons rencontrées sur le territoire de Ligny ou à proximité immédiate. Certaines d'entre elles ont des exigences liées à la nature du sol (calcaire ou acide), mais leur présence peut s'expliquer par les remblais parfois importants dans certaines zones comme les bordures de voies romaines, ou plus récemment, l'emploi du "Mani" pour les sous couches de chemins.





4 *Dactylorhiza maculata var maculata*,  
**Orchis tacheté**

Plante robuste, assez commune dont les feuilles sont largement tachées de noir. Elle atteint 40 cm. Il n'est pas rare de trouver en un même lieu, des pieds à fleurs blanc pur et d'autres entièrement roses. Ce phénomène s'appelle l'hypochromie. Ressemble beaucoup à l'espèce Orchis de Fusch (*D. fuchsii*), que l'on peut cependant distinguer grâce à son label nettement trilobé, et qui pousse le plus souvent sur des sols calcaires.



5 *Anacamptis morio*, syn. : *Orchis morio*,  
**Orchis bouffon - rose violet**

Le nom d'Orchis, vient du grec, et est lié à la forme du bulbe qui ressemble à des testicules. Chez les Orchis, il n'est pas rare de trouver en un même lieu, des pieds à fleurs blanc pur et d'autres entièrement roses. (hypochromie). Floraison de fin mars à juin. La plante robuste, atteint 30 cm et ne pousse que dans les endroits sans engrais ou amendements, ce qui en raréfie la présence. Elle préfère les endroits clairs, en pleine lumière, et est tolérante quant au pH du sol.



6 *Orchis mascula*, **Orchis mâle**

Hauteur dépassant souvent 30 cm, assez répandue. La tige est tachée de pourpre vers le haut. Feuilles maculées de grosses taches, pourpre noires. Fleurs d'avril à juin, de couleur rose à violette, éperon assez épais, en forme de massue, orienté vers le haut. Odeur particulière d'urine de chat. C'est une espèce précoce qui fleurit dès le mois d'avril, on la trouve sur le bord des chemins, voire dans les prairies peu humides. Elle est protégée en Région Centre, dans les départements 18-28-36-37-41-45



7 *Listera ovata*, **Listère ovale**

Plante de 20 à 60 cm, qui passe souvent inaperçue. Ses feuilles au nombre de deux, ressemblent un peu à du plantain. Elle n'est pas difficile sur la qualité du sol et peut pousser en sol sec ou humide, en forêt, lisières, ou friches. Ses petites fleurs vertes, sans éperon, qui apparaissent entre mai et juillet, sont disposées de façon assez espacées sur la tige.



8 *Neottia nidus-avis*, **Neottie nid d'oiseau**

C'est une orchidée brune, qui ne possède pas de chlorophylle et ne peut pas vivre par ses seuls moyens (Absence de fonction chlorophyllienne). Elle s'associe donc à des champignons vivant en symbiose avec un feuillu pour subvenir à ses besoins. La fleur de couleur brune ne possède pas d'éperon. On la rencontre dans les sous-bois.



9 *Cephalanthera damasonium*,  
**Cephalanthe à longues feuilles**

Tige assez robuste, sinueuse, atteignant 60 cm. Fleurs assez grandes, blanches, peu ouvertes. On la trouve dans tous les départements de la Région Centre. C'est une espèce de mi ombre, qui préfère les sols secs, neutres, voire calcaires de bois clairs ou de forêt, ou elle forme des petites colonies de plusieurs dizaines d'individus. L'exploitation forestière intense peut menacer sa présence.

André Delplanque, avec la collaboration de Michèle Cormery et Magali Dralet Cormery, texte Richard Malbert, photos Marion Cormery

**ATTENTION : LES ORCHIDEES PEUVENT ETRE PROTEGEES,  
UN SEUL REGLEMENT :**

Qu'elles le soient au niveau national ou au niveau régional, la protection obéit aux mêmes règles : Sont interdits, la destruction, la coupe, la mutilation, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, de tout ou partie des spécimens sauvages des plantes faisant partie de la liste. Si vous ne savez pas quelle espèce vous avez en face de vous, **regardez, photographiez, tant que vous voudrez mais ne cueillez pas !**